

Diaporama de la CME du 21 novembre 2023

La CME a rendu hommage au **P^r Yves GROSOGÉAT**, chef du service de cardiologie de la Pitié-Salpêtrière de 1976 à 1992 et président de la CME de l'AP-HP de 1979 à 1982, décédé le 21 octobre à l'âge de 96 ans.

1. Informations du président

- La CME a accueilli deux nouveaux membres dans le collège des internes :
 - **M^{me} Margot MARTINEZ**, interne de médecine générale, qui remplace M. Cédric CARDOSO ;
 - **M. Emmanuel HAY**, interne de médecine de spécialité, qui remplace M. Léonard CORTI.
- **Situation des lits et des effectifs**

Fin 2023, les recrutements de personnels infirmiers devraient avoir augmenté de 16 % par rapport à 2022, tandis que les départs auront diminué à peu près d'autant, laissant présager un solde net annuel légèrement excédentaire entre les entrées et les sorties. L'objectif de réouverture de 400 lits d'hospitalisation complète (dont 300 en médecine, chirurgie, obstétrique [MCO]) en 2023 pourrait donc être atteint. La situation reste toutefois difficile ou fragile dans nombre de services, notamment en gériatrie et en pédiatrie. La poursuite des recrutements pour consolider les équipes et le développement des mesures de fidélisation restent donc indispensables.
- **Campus hospitalo-universitaire Saint-Ouen – Grand-Paris Nord**

Par un [arrêt du 24 octobre 2023](#), la cour administrative d'appel de Paris a reconnu l'utilité publique du projet qui avait été annulée, en première instance, par le tribunal administratif de Montreuil ([CME du 11 juillet 2023](#)). Elle a toutefois confirmé l'existence d'un vice de procédure qui devra donc être régularisé par l'organisation d'une nouvelle consultation dans un délai de six mois sans que cela ne retarde l'avancement du projet ([communiqué de presse](#)).
- **Affaire Jean-Louis MEIGNEN**

Le 15 novembre, le tribunal correctionnel de Paris a rendu un jugement condamnant l'AP-HP en tant que personne morale et quatre personnes physiques exerçant à l'AP-HP dans l'affaire ayant conduit au suicide du P^r Jean-Louis MEIGNEN le 17 décembre 2015. L'AP-HP a fait appel de ce jugement ([communiqué de presse](#)).

2. Protocoles de coopération

Après avis favorable du [comité de pilotage](#), la CME a approuvé à l'unanimité trois protocoles ou modifications de protocoles :

- « réalisation des mesures de l'élastométrie du foie avec *Fibroscan* par l'infirmier diplômé d'État (IDE) en lieu et place d'un médecin » ([protocole](#)) ;
- « adaptation des doses d'insuline des patients atteints de diabète de type 1, de type 2 ou de diabète gestationnel par une IDE en consultation hospitalière et/ou en télésurveillance et/ou en téléconsultation en lieu et place du médecin ou de l'infirmier de pratique avancée (IPA) » ([protocole](#)) ;
- « implantation d'un moniteur cardiaque sous-cutané par un infirmier diplômé d'État en lieu et place d'un médecin » ([protocole](#)).

3. Révision des effectifs hospitalo-universitaires (HU) pour 2024 (P^r Catherine PAUGAM) ([diaporama](#))

Les effectifs hospitalo-universitaires représentent 18 % des effectifs de personnel médical senior de l'AP-HP (1 238 postes de PU-PH, 468 de MCU-PH et 1 200 de CCA, PHU et AHU en 2022). L'évolution des effectifs de HU au cours de ces dernières années se révèle inquiétante pour les chefs de clinique assistants (CCA) et les assistants hospitalo-universitaires (AHU). Une enquête « flash » réalisée par la [conférence nationale des doyens de médecine](#) montre que, en 2023, sur la France entière, 13 % des postes de CCA / AHU mis au recrutement ont dû être redistribués faute de candidats (5 % en Île-de-France) et 5 % sont restés vacants après redistribution (3 % en Île-de-France). Cette perte d'attractivité des carrières HU, observée pour la 2^e année consécutive, menace à court terme la formation et la recherche si aucune mesure n'est rapidement prise pour revaloriser le statut des CCA et AHU par

rapport à celui des assistants. Elle incite également à réfléchir aux façons de mieux répondre aux nouvelles aspirations des jeunes générations dans la conception des carrières hospitalo-universitaires. La présentation du P^r Catherine PAUGAM montre aussi l'opportunité de poursuivre l'évolution entamée ces dernières années au niveau de la procédure centrale de révision des effectifs de l'AP-HP pour la rendre plus stratégique et mieux prendre en compte la nécessaire cohérence entre les objectifs hospitaliers et universitaires de cette révision dans un esprit de dialogue avec les doyens.

4. Prévisions capacitaires à 3 ans (« levier 23 ») (P^r Frédéric BATTEUX) ([diaporama](#))

L'exercice entamé par les groupes hospitalo-universitaires (GHU), qui sera finalisé au niveau central fin 2023, vise à prioriser les réouvertures de lits en fonction des besoins et des hypothèses d'augmentation des effectifs de personnels de 2024 à 2026. Il suppose donc une augmentation des flux entrants (recrutements) et une diminution des flux sortants (fidélisation).

Pour le directeur général, les projections des GHU montrent le dynamisme des hôpitaux *extra-muros*, tant pour les recrutements que pour l'activité, ce qui doit amener à se poser la question d'ouvertures de lits au-delà de la réouverture de leurs lits fermés pour répondre à d'autres besoins non couverts dans leurs territoires. La situation est plus contrastée dans Paris *intra-muros*, qui peine plus à recruter et à restaurer son activité.

5. Plan d'action pour développer et accélérer les projets de recherche (« levier 25 ») (M. Milan LAZAREVIC) ([diaporama](#), [plan d'action](#))

Le plan d'action proposé par l'équipe de M. Milan LAZAREVIC, directeur de la recherche clinique et de l'innovation ([DRCI](#)), présenté à la [CME du 11 juillet 2023](#), puis soumis à une large concertation, a été modifié et complété pour tenir compte des nombreuses contributions reçues. Sa mise en œuvre a débuté et son avancement fera l'objet d'un suivi attentif par la sous-commission [Recherche et innovation](#) de la CME.

6. Bilan social (M. Emmanuel RAISON et M^{me} Christelle CHOÏ) ([diaporamas](#), [bilan](#))

Un avis de la CME étant requis sur le bilan social de l'année passée, à l'unanimité, la CME a donné son quitus sur ce document.

La prochaine et dernière réunion de la présente mandature de la CME aura lieu le **12 décembre 2023** et sera précédée d'un bureau le 5 décembre.

P^r Rémi SALOMON, le 30 novembre 2023